****

**Vous êtes structure médico-sociales financée par l’Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté et vous organisez des séjours de répit « vacances » durant l’été 2020**

L’organisateur de séjour est responsable du bon déroulé du séjour et la mise en œuvre du protocole sanitaire ci-joint. Il est tenu à une obligation de moyens dans l’application de ces directives.

 

Deux documents régionaux complètent les lignes directrices nationales et le protocole sanitaire pour les séjours adaptés en contexte CoVidD-19, ils sont disponibles sur le site de l’Agence.

L’Etat indique la possibilité pour les Agences Régionale de Santé d’accompagner ces séjours de vacances ou séjours de répit à partir de Crédits Non Reconductibles (CNR). **Il s’agit de prendre ne charge les surcouts liés à l’adaptation de l’organisation, en raison de la crise CoViD-19.**

Délai de la demande : max 10 jours avant le départ, du 22 juin au 1er septembre

Délai de la réponse Agence : jusqu’à 8 jours avant le départ (délai max de transmission du plan de sécurisation du séjour)

**Organisme gestionnaire demandeur : APF France Handicap**

**Etablissement/Service Médico-social demandeur : FAM Imphy**

**FINESS ET de cet ESMS (à qui seront versés les CNR) :** 580004430

Attention le FINESS doit être celui d’un ESMS financé ou cofinancé par l’Agence régionale de Santé BFC

Rappel synthétique du séjour

**Lieu de vacances/répit** : Domaine du grand bois Nièvre (hébergement adapté trouvé en urgence suite à autorisation des séjours adaptés)

Public concerné : Adultes

Nombre de **bénéficiaires** participants : 3

Nombre **d’accompagnateurs** participants : 5

Mode de **transport** prévu : Véhicules de l’établissement pour des raisons sanitaires (plusieurs véhicules au lieu d’un seul)

**Activités** principales prévues : Loisirs adaptés et répits

Hébergement : ❑ Non, sans hébergement x Oui, avec hébergement

**Plan de sécurisation (chek list) formalisé et transmis à l’autorité compétente :**

❑ Non x Oui : ARS BFC x Oui : CD

❑ Oui : DRJSCS ❑ Oui : autre autorité compétente : …………….

x Oui : ARS de la région où se situe le lieu de vacances / répit si différente de BFC

Montant des CNR demandés

**Montant des CNR totaux** (après prise en charge par PCH, aide des CD/MDPH) : 1 527 euros

= Surcouts liés à la crise CoViD (surcout lié à l’adaptation de séjours de vacances adaptés en plus du cout prévu initialement)

Nature des surcouts : matériels de protection individuelles renforcées et multiples, renforts RH et doublement des véhicules

❑ Matériel : 72 euros

❑ Renforts RH : 564 euros

❑ Transport : euros

❑ Hébergement : 0

❑ Autre : 0

Mutualisation prévue avec d’autres OG ou partenaires :

❑ Oui : …………….

x Non

Réponse ARS BFC à la demande de CNR

❑Favorable ❑Limité à ….€ ❑Défavorable

Motif le cas échéant :

Transmettre la réponse au demandeur et à [ars-bfc-da-etude@ars.sante.fr](mailto:ars-bfc-da-etude@ars.sante.fr) dans le corps de mail